

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2016

GARANTIE REVENU DES AGRICULTEURS - (N° 3681)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE3

présenté par
M. Chassaigne, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, après le mot :

« opérateur »,

insérer le mot :

« professionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 3 n'a pas vocation à s'appliquer aux particuliers consommateurs.